

COLLOQUE | Dans la région, le redéploiement de l'agriculture doit passer par la reconquête de friches, mais pas seulement. Dans les territoires, de nombreuses expériences montrent que d'autres initiatives fonctionnent. Mais surtout, que le défi à relever est collectif.

La reconquête est en marche

Soumis à de fortes pressions foncières, le territoire régional voit ses terres cultivées se réduire d'année en année. « Les surfaces cultivées ont reculé de 6 % entre 2010 et 2020 », commente Florence Verrier, directrice régionale adjointe de la Draaf Paca, en s'appuyant sur une étude réalisée conjointement avec la chambre régionale d'agriculture et la Safer Paca. Mais l'étalement urbain – consommateur d'espaces et destructeur de foncier agricole – n'est pas une fatalité, comme en témoigne la Région Sud qui s'est attaquée à l'épineux dossier en agissant sur la préservation des espaces agricoles, la lutte contre l'artificialisation ou le développement de friches. Pour consolider son action, la collectivité s'est donné les moyens d'agir par le biais d'un levier réglementaire. Ainsi, dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradett) – en cours de révision –, elle y a déjà fléchi son ambition de « diminuer le rythme de la consommation d'espaces agricoles d'au moins 50 % à horizon 2030. Nous avons rajouté aussi la règle de ne perdre aucune surface irriguée », précise Bénédicte Martin, vice-présidente en charge de l'agriculture à la région Sud, lors d'une réunion sur le sujet de la reconquête des terres agricoles, organisée par la chambre régionale d'agriculture, le 21 juin à Aix-en-Provence. Représentants de l'État, des services des départements et de la Région – ainsi que des élus locaux et des responsables professionnels – étaient présents.

Identifier les zones à enjeux

Il faut dire que les pressions sur le foncier sont multiples – urbanisation, loi RSU, dégâts de gibier, etc. – mais « les chambres d'agriculture travaillent à la fois sur la reconquête de friches comme sur la préservation des terres, pour installer et consolider les exploitations. Les expérimentations départementales sur la remise en culture de terres en friches existent. Il nous faut continuer, pour réintroduire l'agriculture et le pastoralisme dans certains territoires, et pour agir sur la protection du foncier agricole à long terme », indique Jean-Pierre Grosso, coprésident de la commission fon-



Le 21 juin dernier, élus et techniciens des EPCI et des chambres d'agriculture régionales ont rapporté différents projets favorisant la reconquête agricole sur leurs territoires.

cière de la chambre régionale d'agriculture. Autre chantier en cours, celui résultant de l'étude de la Draaf qui a permis de définir les conditions d'une revalorisation d'espaces en friche, ou de boisements à potentiel agricole, par l'agriculture. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un guide méthodologique, mis à la disposition des collectivités. Il est notamment utilisé dans le cadre d'un projet Feader en région, dont le but est de repérer le foncier agricole en friche et notamment des terres irrigables dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute-Provence. Dans chacun de ces départements, un travail laborieux d'échanges avec les propriétaires – sur différents secteurs tests – est en cours. Poursuivant sur la politique mise en œuvre par la Région, Bénédicte Martin indique qu'un des objectifs du Sradett est justement « d'identifier les zones à enjeux agricoles pour la mise en place de dispositifs de protection. Nous souhaitons aussi que les

communes portant des projets avec la Société du canal de Provence puissent protéger les territoires qui bénéficieront de l'irrigation par une Zone agricole protégée, une ZAP », ajoutait la vice-présidente.

Une palette d'outils utilisés

D'autres outils permettent aussi de fixer les orientations, de passer au partenariat actif et de rentrer dans les cas pratiques. Toutefois, ils ne peuvent nécessairement s'appuyer que sur la volonté des municipalités ou intercommunalités, mais aussi sur l'engagement d'opérateurs financiers. Par exemple, la Région travaille par convention avec la Safer pour soutenir son action en matière de préemption, et agit également sur l'accompagnement à l'installation, avec des outils de portage. Bénédicte Martin salue aussi l'initiative des Chambres d'agriculture qui se sont engagées dans le projet Feader autour de la reconquête des espaces agricoles régionaux. « Cette démarche converge largement avec la stratégie de la Région, qui s'articule autour de la préservation du potentiel du foncier agricole. Et, dans des territoires confrontés à de multiples enjeux, la mesure 16.7.1 du Feader est un outil qui peut s'adapter et répondre à des situations diverses et variées », indique-t-elle.

Animation foncière et projets

L'idée de l'appel à projet Feader 16.7.1 est de mettre autour de la table différents acteurs, de façon à accompagner les initiatives et à soutenir le développement de stratégies locales en faveur de la préservation et de la valorisation des espaces

agricoles et naturels, portées par des partenariats public-privé à l'échelle d'un territoire (collectivités locales, Safer, Chambre d'agriculture, Parc régionaux, caves coopératives, etc.). Concrètement, l'outil permet de financer des études préalables et des diagnostics puis, sur la base du résultat de ces études, de lancer des actions d'animations foncières susceptibles d'activer ensuite des démarches de ZAP et d'autres outils encore, comme le PAEN. D'autant que ce dispositif de financement, porté par des élus décideurs, a généré des résultats probants sur la dernière programmation. Ainsi, pour Durance-Luberon-Verdon Agglomération (DVLA), il a permis de réaliser un diagnostic agricole, puis d'élaborer une charte qui a engagé 11 communes pour aboutir sur une ZAP qui a figé 8 500 hectares dans la plaine de Val de Durance. Au sein de cette « plus grande ZAP intercommunale de la région, 95 % des terres sont irrigables », souligne Jean-Claude Castel, maire de Corbières et vice-président de DVLA.

De l'amiable... et du coercitif

En zone de montagne, c'est vers des Associations foncières pastorales (AFP), outil de gestion collective de parcelles cadastrales, que se tournent aussi des élus de petites communes, soutenus par la chambre d'agriculture et la Safer. « Ces AFP permettent de lutter contre le morcellement, l'éclatement de propriétés et ont pu mobiliser ainsi des hectares pour l'agriculture dans le Queyras », témoigne Christian Hubaud, conseiller départemental des Hautes-Alpes en charge de l'agriculture.

Feader mesure 16.7.1 : une réussite régionale

- ▶ 29 dossiers ont été portés à l'échelle de la région
- ▶ 4,8 millions d'euros de fonds Feader mobilisés
- ▶ La région compte aujourd'hui 29 Zones agricoles protégées (ZAP)
- ▶ 1 PAEN - périmètre de protection renforcée qui s'applique aux zones A et N des PLU
- ▶ Plus de 1 500 hectares ont été maîtrisés
- ▶ 44 nouveaux projets sont en cours d'études

Dans le Pays de la Provence Verte, l'outil financier a permis d'engager un recensement parcellaire de terres sous-exploitées depuis trois ans. Un chantier qui a conduit à un plan d'action à l'amiable. « Cette réorganisation foncière sur Esparron-de-Pallières, dans le Var, suscite l'intérêt des propriétaires ainsi que des promesses de vente. Mais quand l'amiable ne fonctionne pas, il est aussi nécessaire d'utiliser des outils plus coercitifs, comme la procédure de mise en valeur des terres incultes prévue par le Code rural », rapporte Sylvain Audemard, président de la FDSEA du Var et co-président de la commission foncière de la chambre régionale d'agriculture. En définitive, tous ces témoignages et expériences étayent l'idée que le mitage des surfaces agricoles utiles ne sera stoppé que par des volontés locales d'agir, et par l'ambition commune de concevoir un équilibre entre la ruralité et l'urbanisation. ■

Emmanuel Delarue



Sylvain Audemard et Jean-Pierre Grosso, les coprésidents de la commission foncière de la Chambre régionale d'agriculture Paca.